



Trophée des Régions Romandes 2023



Règlement :

Article 1 : Description

Le Trophée des Régions Romandes a pour but de récompenser les équipages ayant participé aux deux épreuves de navigation se déroulant en 2023. A savoir : le Cornuz Rally Tour le 22 avril et le Critérium Neuchâtelais le 19 août.

2 catégories seront récompensées : Navigation et Grand Tourisme (aucune sous-catégorie par rapport à l'année de la voiture). Au cas où une épreuve comporte des sous-catégories en lien avec l'année d'immatriculation de la voiture, le classement du trophée sera élaboré en les regroupant.

Aucune inscription n'est requise, les participant-e-s seront intégrés automatiquement au classement du trophée lors de leur participation à la deuxième épreuve. Néanmoins, un classement intermédiaire à la suite de la première épreuve sera publié.

Pour être classé, un équipage devra se composer de la même pilote et copilote lors des 2 épreuves.

Article 2 : Attribution des points

Les points seront attribués en fonction du classement final de chaque épreuve. Pour l'établissement de ces classements finaux, le règlement interne à ces épreuves fera foi.

Le classement final du Trophée des Régions Romandes se fera à l'addition des points obtenus sur les 2 manches.

La répartition des points attribués à chaque catégorie (navigation et Grand Tourisme) de chaque épreuve (Cornuz Rally Tour et Critérium Neuchâtelais) se fera comme suit :

1^{er} : 100pts, 2^{ème} 97pts, 3^{ème} 95pts, 4^{ème} 94pts, 5^{ème} 93pts et ainsi de suite jusqu'au 97^{ème} (1pts).

En cas d'ex-aequo après les 2 épreuves, la date de la première immatriculation de la voiture sera prise en compte pour les départager (la plus ancienne étant avantagée).

Article 3 : Prix et récompenses

Au moins les 5 premiers équipages des 2 catégories seront récompensés.

Une planche de prix de 1000Chf sera mise en jeu pour ce trophée. A cela, sera ajouté, **2 inscriptions gratuites** pour une épreuve en 2024.

Article 4 : Remise des prix

La remise des prix du trophée se déroulera en même temps que celle du Critérium Neuchâtelais le 19 août 2023.

L'équipage devra être présent pour prétendre à son prix. En cas d'absence, le prix sera distribué à son suivant immédiat. Et les autres prix décalés d'une place.

Article 5 : Divers

Par le seul fait de leurs inscriptions aux 2 épreuves que sont le Cornuz Rally Tour et le Critérium Neuchâtelais, les participant-e-s acceptent intégralement ce règlement.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement jusqu'à l'envoi des dernières instructions de la première manche (Cornuz Rally Tour le 22 avril 2023). Un avenant urgent est possible jusqu'au départ de cette même épreuve.

L'interprétation du règlement est du ressort d'un jury composé de membres des comités d'organisations du Cornuz Rally Tour et du Critérium Neuchâtelais.